Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MARS 2021

Procès verbal administratif

L'année deux mille vingt et un, le mercredi 24 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : M. Fabrice BÉCU, Mme Marie-Thérèse CZUJOWSKI, M. Sylvain DERAEVE, M. Nicolas DILLIES, Mme Amélie DUMONTIER, M. Claude FOUCART, Mme Jeanine MARMIGNON, M. Xavier PALPIED, Mme Céline SZYMUSIAK, M. Florent TERRIER,

Était absente /excusée : Mme Marie ROUSSELLE

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 17 février 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Finances – Compte de gestion 2020 – Adoption

Le Compte de Gestion présenté par le Trésorier est rigoureusement identique au Compte Administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion Principal 2020.

Adoption à l'unanimité du Compte de Gestion 2020.

2. Finances : élection d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2020

Avant d'ouvrir le point, Monsieur Le Maire tient à remercier les membres de la Commission finances pour le travail de préparation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, désigne Mme Jeanine MARMIGNON, Présidente de séance, en remplacement de Monsieur le Maire, pour l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020 de la Commune.

3. Finances – Compte Administratif Principal 2020 – Adoption

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les résultats de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif retrace toutes les dépenses et recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année écoulée.

Ce document budgétaire doit être rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le Trésorier en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Jeanine MARMIGNON, 1ère Adjoint, préside le point du compte administratif.

Mme MARMIGNON donne lecture du compte administratif principal relatif à l'exercice 2020, étudié en commission finances et remis à chacun des membres du Conseil municipal.

Le résultat global du Compte Administratif laisse apparaître un excédent global de **40 255,64 €**

Balance Générale

	Resultat cloture 2019	Part affectee Investissement	Resultat ex 2020	Reste a rea 2020	Resultat cloture 2021
Investissement :	-11 224,13 €		8 113,92 €	-1 535,00 €	- -4 645,21 €
Fonctionnement :	30 392,11 €	11 224,13 €	25 732,87 €	0,00 €	44 900,85 €
Total :	19 167,98 €	11 224,13 €	33 846,79 €	-1 535,00 €	40 255,64 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La section de fonctionnement

	PRÉVISIONS	RÉALISÉES
RECETTES :	185 658,00 €	164 077,05 €
DÉPENSES :	185 658,00 €	138 344,18 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	**25 732, 87 €**	

La section d'Investissement

	PRÉVISIONS	RÉALISÉES
RECETTES :	24 934,00 €	14 113,20 €
DÉPENSES :	24 934,00 €	5 999,28 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	**8 113, 92 €**	

Résultat de l'exercice 2020 : 33 846,79 €
Résultat global exercice 2020 (clôture) : 40 255, 64 €uros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : récapitulatif et détails des chapitres

ARTICLES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	INSCRIT	REA 2020
Chap 002	**Déficit de fonct. Reporté**	- €	- €
60611	Déficit de fonct. Reporté		
Chap 011	**Charges à caractére général**	**51 850,00 €**	**30 025,28 €**
60226	VÊTEMENTS DE TRAVAIL	- €	- €
60611	Eau et Assainissement	470,00 €	729,86 €
60612	Energie Electricite	6 200,00 €	3 154,56 €
60621	Combustibles	1 000,00 €	3 527,93 €
60622	Carburants	150,00 €	112,58 €
60628	Autres fouurnitures non stockees	500,00 €	391,90 €
60631	Fournitures d'entretien	800,00 €	683,25 €
60632	Fournitures de petit equipement	1 000,00 €	635,89 €
6064	Fournitures administratives	1 200,00 €	1 056,15 €
6068	Plantations	300,00 €	286,20 €
611	Contrat de prestation de services	6 000,00 €	3 634,54 €
61521	Entretien de terrains	1 085,00 €	159,50 €
61522	Entretien de batiments	- €	- €
615221	BATIMENTS PUBLICS	11 345,00 €	2 627,33 €
615231	VOIRIE	3 500,00 €	- €
61551	Entretien et reparation sur materiel roulant	1 500,00 €	888,37 €
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00 €	1 300,82 €
6156	Maintenance	2 500,00 €	954,78 €
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	4 000,00 €	4 296,91 €
6182	Documentation generale et technique	350,00 €	338,00 €
6232	Fetes et ceremonies	2 000,00 €	3 058,80 €
6251	Deplacements	150,00 €	117,97 €
6261	Frais d'affranchissement	300,00 €	191,67 €
6262	Frais de telecommunication	1 600,00 €	1 619,27 €
63512	Taxes foncieres	340,00 €	259,00 €
Chap 012	**Charges de personnel** 3	**58 470,00 €**	**45 326,55 €**
6218	Autre personnel exterieur au service	6 600,00 €	6 607,00 €
6332	Cotisations au FNAL	30,00 €	28,00 €
6336	Cotis. aux centres nat. de gest. et de gest. de	460,00 €	394,54 €
6411	Personnel titulaire	18 000,00 €	8 566,34 €
6413	Remuneration	22 000,00 €	21 541,69 €
6451	Cotisations a l'URSSAF	2 300,00 €	1 263,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 000,00 €	3 049,97 €
6454	Cotisation assedic	900,00 €	874,00 €
6455	Cotisations cap. deces titulaire	2 400,00 €	2 354,01 €
6456	Versement au FNC supple.familial	150,00 €	76,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	60,00 €	32,00 €
6475	Medecine du travail. Pharmacie	130,00 €	116,00 €
6478	CNAS	440,00 €	424,00 €

1 PRETS EN COURS	INTERET	CAPITAL	TOTAL
72209673696 (solde en 2022)	390,28 €	5 902,28 €	6 292,56€
TOTAL	390,28 €	5 902,28 €	6 292,56€

Chap 014	**Atténuation de produits**	**29 253,00 €**	**29 137,00 €**
739221	FNGIR	29 103,00	29 103,00
739223	FPIC	150,00	34,00
Chap 65	**Autres charges de gestion courante**	**34 115,00 €**	**32 417,66 €**
6531	Indemnites : Maire - Adj. et Cons.	17 500,00	16 142,98
6533	Cotisations retraite Maire - Adj. et Cons.	700,00	493,00
6553	Conting. et part. oblig. service d'incendie	8 615,00	8 614,16
65548	CONTRIB ORGANISMES	5 000,00	4 867,52
657362	Subvention CCAS	1 500,00	1 500,00
6574	SUBVENTION ASSOCIATION	800,00	800,00
Chap 66	**Charges Financières**	**660,00 €**	**659,16 €**
66111	Intérêts	660,00	659,16
Chap 67	**Charges Exceptionnelles**	- €	- €
673	Titres annulés		
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	174 348,00 €	137 565,65 €
Chap 023	**Vrt à la section d'investissement**	**10 532,00 €**	**10 532,00 €**
Chap 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**778,00 €**	**778,53 €**
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 4	778,00 €	778,53 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES	11 310,00 €	11 310,53 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	185 658,00 €	148 876,18 €
002	Déficit de fonct. Reporté	- €	- €
	Soit un total :	185 658,00 €	148 876,18 €

2 DETAIL DES SUBVENTIONS 2020	MONTANT	OBSERVATIONS
Restaurant du Cœur	400,00 €	VERSEE
Croix rouge	400,00 €	VERSEE

3 TABLEAUX DE EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2021	NBRE POSTE	DUREE HEBDOMADAIRE
SERVICE TECHNIQUE		
Adjoint technique polyvalent	1 NON TITULAIRE	30 h Annualisée 1er et 4ème TRIM 25 h 2ème et 3ème TRIM 35 h
SERVICE ADMINISTRATIF		
Adjoitn administratif	1 TITULAIRE	15 h

4 AMORTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT	MONTANT	DUREE	OBSERVATIONS
TX ASSAINISSEMENT RUE DU FLOT	778,53 €	15 ANS	
TX ASSAINISSEMENT RUE DES CLOITRES	530,53 €	15 ANS	REGUL 2020

Recettes : récapitulatif et détails des chapitres

ARTICLES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	INSCRIT	REA 2020
013	**Attenuations de charges**	**- €**	**682,97 €**
6459	RBTS sur charges de Sec. Soc.	0,00	682,97
70	**PDTS DES SERVICES**	**300,00 €**	**509,88 €**
70311	Concession cimetière	100,00	57,00 €
70878	autres pdts (electricité)	200,00	452,88 €
73	**IMPOTS ET TAXES**	**96 617,00 €**	**98 459,09 €**
73111	TXS FONCIERES ET HABITATION	84 167,00	84 534,00 €
73112	CVAE	2 000,00	2 689,00
73114	IFER	750,00	755,00
73223	FNGIR / FPIC	3 500,00	3 671,00
7381	Taxe add. aux droits de mut. ou taxe de pub. fonciere.	6 200,00	6 810,09
74	**DOTATIONS PARTICIPATIONS**	**57 273,00 €**	**58 305,14 €**
7411	D.G.F Dotation forfaitaire	29 811,00	29 811,00
74121	D.G.F - D.S.R. 1- fraction	7 556,00	7 556,00
74127	Dotation nationale perequation	3 496,00	3 496,00
742	Dotations aux elus locaux	4 550,00	4 550,00
744	FCTVA FONCTIONNEMENT	2 000,00	2 194,40
74718	Participations -Etat- Autres	0,00	158,93
74832	Attribution du F.D.P.T.P	2 500,00	1 902,81
74833	Compensation au titre de la T.P	60,00	318,00
74834	Compensation exon. de T.F.	2 200,00	2 227,00
74835	Compensation au titre des exon. de T.H.	5 100,00	6 091,00
75	**AUTRES PDTS GESTION COURANTE**	**2 300,00 €**	**5 181,72 €**
752	Revenus des immeubles + baux + loyer **	2 300,00	4 430,62 €
757	Redev. Versees par les ferm. Et les conc	0,00	749,96 €
7588	Prod. div. de gest. cour. fact. a d'autres redevables	0,00	1,14 €
76	**PDTS FINANCIERS**	**- €**	**5,49 €**
764	REVENUS DES VALEURS MOB. DE PLACEMENT		5,49
77	**PDTS EXCEPTIONNELS**	**10 000,00 €**	**932,76 €**
773	Mandats annules ou atteints par dech.	0,00	276,76
7788	Autres produits exceptionnels	10 000,00	714,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	166 490,00 €	164 077,05 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRES	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	166 490,00 €	164 077,05 €
002	**Execedent de fonct. Reporté**	**19 168,00 €**	**19 167,98 €**
	Soit un total :	185 658,00 €	183 245,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : récapitulatif et détails des chapitres

ARTICLES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	INSCRIT	REA 2020
16 RBST EMPRUNTS ET DETTES		**6 040,00 €**	**5 999,28 €**
1641	EMPRUNT EN EUROS	5 640,00 €	5 633,40 €
16411	EMPRUNT EN EUROS		- €
165	Depots et cautionnements recus	400,00 €	365,88 €
20 IMMO INCORPORELLES			
2031	FRAIS ETUDES	- €	- €
21 IMMO. CORPORELLES		**7 669,00 €**	- €
2113	Terrains aménagés travaux sur la mare		
2116	Cimetière		
2135	Construction - Installations générales aménagements		
21318	autres bats	7 669,00 €	- €
21578	AUTRE MATERIEL		
2158	installation materiel		
2181	INST. GENERALES AGENCEMENTS AMGTS DIVERS		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	- €	- €
2188			
23 IMMO. EN COURS		- €	- €
2313	PROVISIONS TX DIVERS		- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**13 709,00 €**	**5 999,28 €**
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**13 709,00 €**	**5 999,28 €**
001 SOLDE EXECUTION négatif N-1		**11 225,00 €**	**11 224,13 €**
	Soit un total :	**24 934,00 €**	**17 223,41 €**

Recettes : récapitulatif et détails des chapitres

ARTICLES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	INSCRIT	REA 2020
10		**13 224,00 €**	13 334,67 €
10222	FCTVA	2 000,00 €	2 110,54 €
	TLE		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	11 224,00 €	11 224,13 €
13		- €	- €
1321	SUBVENTION EQUIPEMENT (agence eau)		
1331	SUBVENTION DETR		
1323	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL		
13251	SUBVENTION EQUIPEMENT DSIL		
16	**Emprunts et dettes assimilees**	**400,00 €**	
165	Depots et cautionnement recus	400,00 €	
21		- €	- €
2188	AUTRES IMMO		- €
024	**PDTS DE CESSION**	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**13 624,00 €**	**13 334,67 €**
021	**VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT A L'INVES**	**10 532,00 €**	10 532,00 €
040	**AMORTISSEMENT**	**778,00 €**	778,53 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRES	**11 310,00 €**	**11 310,53 €**
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**24 934,00 €**	**24 645,20 €**
001 SOLDE EXECUTION POSITIF N-1		- €	- €
	Soit un total :	**24 934,00 €**	**24 645,20 €**

Monsieur PALPIED revient sur le détail de l'article « fêtes et cérémonies » pour un montant de 3 058,80 € sur l'exercice 2020. La nouvelle équipe municipale est en place depuis mai 2020 et 90 % du montant de cet article est imputable à la mandature précédente.

Il est fait état notamment de frais liés aux vœux à la population et à diverses parutions à l'occasion du décès d'anciens élus. L'explication est faite dans la mesure où la situation sanitaire ne nous permet aucune festivité ni aucun rassemblement public.

Après présentation du compte administratif par Mme MARMIGNON. M. PALPIED quitte la salle et Mme MARMIGNON propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

4. Finances – Affectation de résultats 2020 – Adoption

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE 2019	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT	RESULTAT EX 2020	RESTE A REA 2020	RESULTAT CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT :	-11 224,13 €		8 113,92 €	-1 535,00 €	- -4 645,21 €
FONCTIONNEMENT :	30 392,11 €	11 224,13 €	25 732,87 €	0,00 €	**44 900,85 €**
TOTAL :	**19 167,98 €**	**11 224,13 €**	**33 846,79 €**	**-1 535,00 €**	**40 255,64 €**

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultats (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Il y a lieu d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020		44 900,85 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		4 645,21 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		 40 255,64 €
Total affecté au c/1068 : Report ligne **001**		4 645,21 € - 3110.21 €
Déficit global cumulé au 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

5. Finances – Fiscalité – vote des taux 2021 – Adoption

Monsieur Le Maire propose de passer au vote des taux d'imposition pour l'exercice 2021.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale, rendant nécessaires d'importantes adaptations des programmes informatiques ainsi qu'une refonte de la présentation des états fiscaux 1259 de notification des bases prévisionnelles.
Pour ces raisons, la notification des bases prévisionnelles 2021 matérialisée par la mise à disposition de l'état 1259 sur le Portail internet de la Gestion Publique, devrait normalement intervenir fin mars 2021. Cela n'empêche pas les collectivités de voter leur taux avant la réception de l'état fiscal 1259.

Cependant, il est nécessaire de rappeler que le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un " rebasage"
du taux de TFPB.

Ainsi, pour chaque Commune de la Somme, le taux départemental de TFPB 2020 (25,54%) vient s'additionner au taux communal 2020. Ce taux de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Les Conseils municipaux conservent naturellement la faculté de voter un taux de TFPB supérieur/inférieur au taux de référence (augmentation/diminution de la pression fiscale).

Il est également rappelé que depuis 2020, les Communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.

Vu les débats lors de la commission finances dans le cadre de la préparation du budget 2021 et au regard des prescriptions des services de la trésorerie, il est proposé aux conseillers municipaux que les taux pour la fiscalité 2021 soient maintenus au niveau de 2020 selon le détail proposé ci-dessous.

- Professionnelle Unique — C.F.E = ... 11,98 %
- Fiscalité Directe Locale — T.F = ... 33,42 %
  (dont 7,88 % + 25, 54 %)
  T.F.N.B = ... 20,59 %

Les débats sont ouverts.
Monsieur le Maire précise qu'aucun changement n'est nécessaire aujourd'hui mais qu'à l'avenir et en fonction de l'évolution de nos résultats et de nos dotations, il faudra ouvrir la réflexion sur une augmentation minime ou non. M. BECU suggère qu'au regard du contexte actuel les taux ne changent pas.

Adopté à l'unanimité.

Dans le prochain bulletin un explicatif sera réalisé auprès des habitants.

6. Finances – Budget Primitif 2021 – Adoption

Vu les votes du Compte Administratif et du Compte de gestion Principal 2021

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget Principal 2021 équilibré en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	197 292 €	197 292 €
INVESTISSEMENT	151 090 €	151 090 €

Un document détaillé est remis à chaque conseiller.

Après lecture et explications faites par Xavier PALPIED, le budget 2021 est adopté à l'unanimité.

Le document est consultable en mairie.

7. Finances – Attribution des subventions 2021

Pour l'exercice 2020, il avait été voté la somme de 800 € répartie comme suit :

- ✓ Restaurant du Cœur.....400 €
- ✓ Croix rouge .....400 €
- ✓ Une décision modificative au CCAS .....800 €

Monsieur PALPIED fait état de 2 demandes de subventions par courrier : l'association « des anciens combattants » et l'association « Harbo sport ».

Vu la remise des loyers de l'estaminet depuis la crise sanitaire et en accord avec l'association « la cerise sur le plateau », cette année la Commune ne lui versera pas de subvention. Pour rappel, initialement la Commune verse une subvention à cette association l'année de l'organisation de son festival.

Au vu des demandes présentées, il est proposé la répartition suivante pour l'exercice 2021 :

- A l'article 6574 « subventions aux associations » :
  - Restaurant du Cœur.....400 €
  - Croix rouge .....400 €
- A l'article 657362 « subventions versées aux CCAS » : 800 €

Conformément à la règlementation imposée par l'État, les subventions seront versées sous condition que le formulaire Cerfa 12156*05 soit complété et remis à la mairie. Un courrier sera fait en ce sens à chaque organisme subventionné.

Adopté à l'unanimité.

8. Finances publiques – projets d'investissement 2021

Suivant les dernières réunions de Conseil et les échanges de la commission finances, Monsieur le Maire présente au Conseil des propositions pour l'exercice 2021 à savoir :

- ➢ Renouvellement du matériel informatique mairie (Reste à réaliser 2020) . 1 535,00 €
- ➢ Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente ..... 11 220,20 €

Monsieur PALPIED revient auprès de ces élus concernant ce projet.

Lors du dernier Conseil la validation du devis devait se faire suivant le retour des services du département sur l'enveloppe subventionnable. Malheureusement

l'enveloppe sera moins conséquente que prévue. Si nous maintenons le devis pour les travaux de peinture il y aura un reste à charge pour la Commune de 6 533,45 €.

M. TERRIER relance l'option que les travaux soient réalisés par Jonathan. M. PALPIED explique que nous rentrons dans une période où il va y avoir beaucoup de travail en extérieur.

Monsieur PALPIED rappelle que sur la réhabilitation de la salle, le remplacement des rideaux avait été soulevé. Il est donc donné parole à Mme Céline SZYMUSIAK et M. Fabrice BECU.

Mme SZYMUSIAK présente une étude de l'entreprise « ADM ENTREPRISE », spécialisée dans ce type de produits

- Les rideaux de type obscurcissant : 2 700 € TTC
- Les rideaux de type occultant : 3 200 € TTC

La fourniture et la pose sont comprises sur les deux devis. Elle précise qu'au niveau d'une issue de secours, il y aura 2 pans.

M. BECU présente un devis de l'entreprise « MARIKDECO » à Villers-Bretonneux d'un montant de 2 250 € TTC le devis se compose de 9 rideaux. La pose et les tringles sont non comprises.
Il présente aussi une autre option avec Christelle GAÏER, responsable d'un atelier de couture au sein d'un C.A.T. Une machine à œillets pourra être mise à notre disposition, soit un coût d'environ 1 050 € TTC

Monsieur PALPIED rappelle que ce type de matériaux est soumis à des réglementations strictes notamment en matière de sécurité incendie.

- Matériel technique – nettoyeur haute pression ..... 3 000,00 €

L'année 2021, permettra également à la Commune l'étude de projet sur l'avenir :

- Etude réhabilitation de la mairie,
- Etude sur le bien rue de Guillaucourt,
- Etude pour la vidéo protection et le remplacement de l'éclairage public,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide les projets d'investissement 2021 suivant :
  - Travaux de peinture de la salle polyvalente,
  - Acquisition d'un défibrillateur,
- Met en attente le remplacement des rideaux et l'acquisition d'un nettoyeur haute pression,
- Autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches de demande de subvention des collectivités nécessaires.

9. Finances – recensement des animations organisées par la Commune

Suite à l'installation du nouveau Conseil municipal depuis mai 2020 il convient de nommer les animations et festivités prises en charge par la Commune et cela dans un souci d'harmonisation. M. PALPIED tient à rappeler la mission sociale du CCAS.

Il est proposé que la Commune finance et organise les festivités suivantes :

- Finance une partie du transport à l'occasion du voyage organisé par le Comité des fêtes,

- Le Noël des enfants,
- L'animation à l'occasion de Pâques,
- Le feu d'artifice à l'occasion du 14 juillet,

Adopté à l'unanimité.

M. PALPIED explique que cette année l'animation de Pâques sera financée par M. BECU.

M. BECU explique qu'au regard du contexte actuel, la salle n'est pas louée. Sa mission en tant qu'élu en charge de la salle polyvalente est donc moins conséquente et il tient à ce que son indemnité soit juste. C'est pourquoi, il fait le choix de financer cette animation avec son indemnité en sa qualité de 2ème adjoint. Cette action est saluée par le Conseil.

10. Questions diverses

- Vidéoprotection : M. PALPIED fait un bref retour suite à son entretien avec l'interlocuteur des services de la Gendarmerie et la FDE de la Somme. Le chiffrage est en cours. Une présentation sera faite au Conseil dès que possible.

- Poste d'adjoint technique polyvalent : suite à l'appel à candidature et après étude, Monsieur PALPIED annonce que celle de M. DEFORGE a été retenue Son contrat sera donc renouvelé suivant les modalités fixées lors du dernier Conseil.

- Covid 19 – campagne de vaccination : suite à un contact en urgence de la Communauté de Communes et en accord avec la préfecture, plusieurs administrés de plus de 75 ans ont pu se faire vacciner.

- Retour sur une demande d'un administré : M. PALPIED explique avoir donné son accord de principe à Mme CARMILLET, conseillère en immobilier pour la pose d'un panneau publicitaire sur sa grille.

- Panneaux à l'entrée du village : suite à une intervention du département, les panneaux « Bayonvillers » ont été posés sur des poteaux officiels.

- Ramassage de déchets verts : comme suite aux derniers échanges en réunion de Conseil sur ce point, Monsieur PALPIED rappelle qu'il y a lieu de réfléchir au maintien ou non de ce service et cela pour des questions de sécurité.

  En effet, suite à de nombreux abus le centre de compostage avait été retiré. Depuis, l'employé technique allait en déchetterie avec le tracteur.

  M. PALPIED explique avoir eu un refus de la communauté de Communes pour l'accès à une benne sur la Commune. Il explique qu'à l'avenir le coût du traitement des déchets verts sera de plus en plus élevé. Le compostage est préconisé.

  Le Conseil s'accorde à dire qu'il s'agit d'un service rare sur le secteur et très apprécié par les habitants.

  Le Conseil propose de fixer des critères pour l'accès à ce service. Il pourrait être ouvert aux personnes de plus de 70 ans, sur demande, 1 fois par mois ou ouvert à tous 1 fois par mois sans les tontes de pelouses et tout ce qui peut être mis au compost. Le Conseil est d'accord pour un changement de principe et propose à la commission

communication de se réunir pour préparer un communiqué sur ce point et affiner les différents points.

- Container rue de Morcourt : Mme Marie-Thérèse CZUJOWSKI fait l'état de dégradation régulière sur cet espace. M. PALPIED explique que le dernier nettoyage remonte à quinze jours. Dans le même temps, Mme CZUJOWSKI suggère l'installation d'un panneau "Interdit aux chiens en liberté" au niveau du parc de jeux derrière la mairie. Une remarque qui est approuvée par l'ensemble du Conseil.

- Matériel sportif à l'ancienne école : M. PALPIED annonce que M. FLUTEAUX, directeur de l'école d'Harbonnières a récupéré du matériel sportif. Cela fait suite aux derniers échanges du Conseil municipal.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 23 heures.

Le Maire,
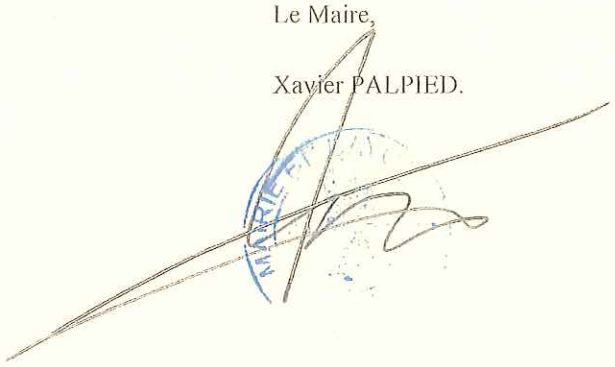
Xavier PALPIED.